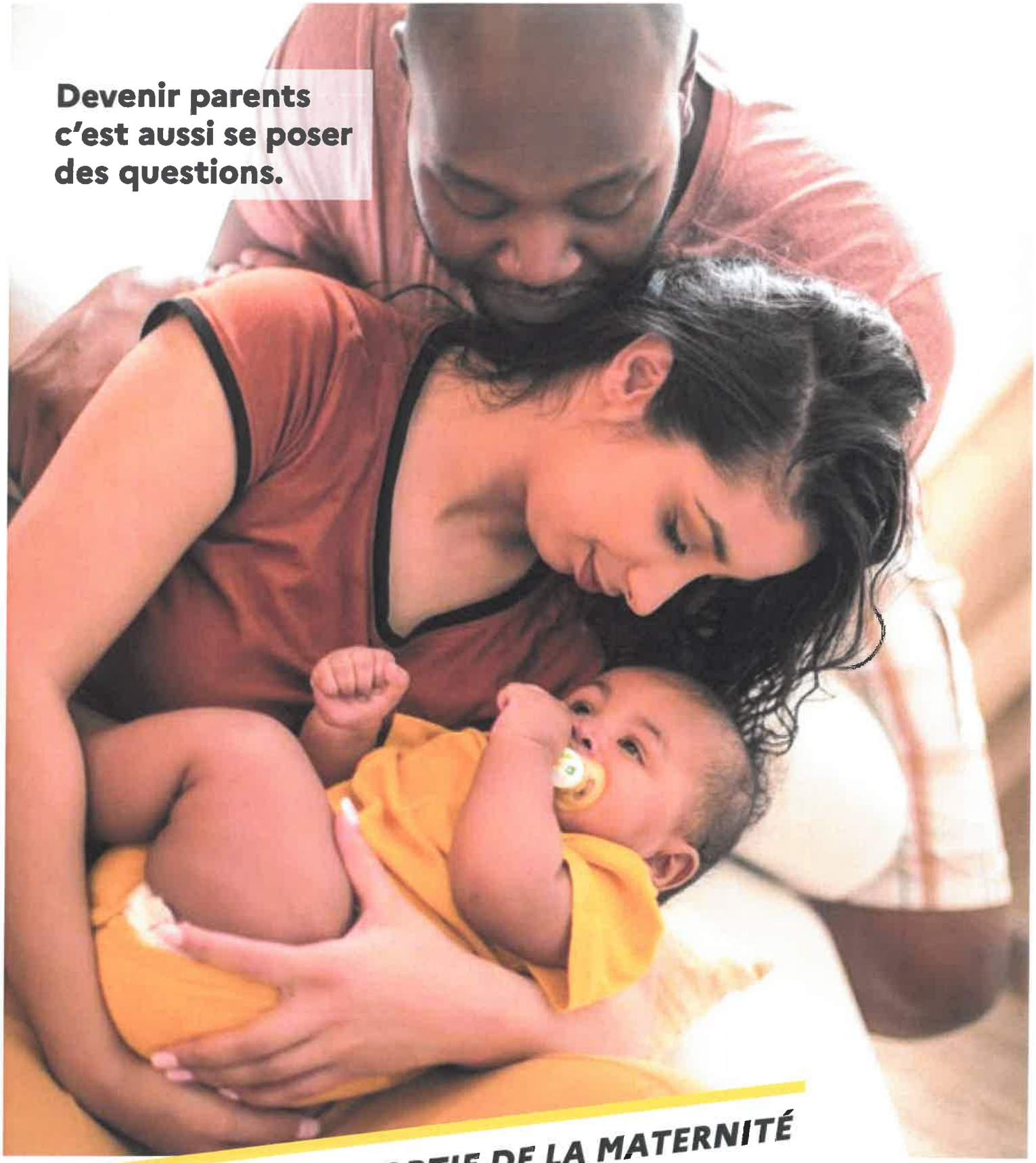

À PARTIR DE LA SORTIE DE LA MATERNITÉ BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT

À VOTRE DOMICILE

Professionnels des 1000 PREMIERS JOURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT !

1000 PREMIERS JOURS.fr

Dans le cadre des «1000 premiers jours de l'enfant», vous pouvez, après la sortie de la maternité, bénéficier d'un soutien gratuit à votre domicile d'une durée de 20h maximum par enfant, assuré par un Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'association ADAD.

Cette gratuité est permise par des financements croisés du conseil départemental de l'Aube, de la CAF, et de la MSA.

QUELLE AIDE APPORTE UN TISF ?

Le Technicien d'Intervention Sociale et Familiale de l'association ADAD peut apporter :

Aide et conseil dans le bien être du nourrisson

Soutien à la parentalité

Soutien au quotidien (entretien, organisation...)

Relais dans la prise en charge des enfants pour souffler, aller à un rendez-vous médical, effectuer des démarches administratives...

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement l'ADAD de l'Aube

Association **D**épartementale d'**A**ide familiale à **D**omicile de l'Aube
14 rue Jean Louis Delaporte à Troyes
03 25 73 07 70 - accueil@asso-adad.fr

L'association mettra cette aide en place à partir de la sortie de la maternité. Le rythme et la durée seront définis avec vous en fonction de vos besoins.

ADAD de l'Aube - N° Siret : 780 350 401 00060 - APE : 8899B - N° Agrément : N°E/010211/A/010/Q/003 - N° autorisation : 06-309 du 15/02/06

Réalisation : A2com' - www.a2com.net - Ne pas jeter sur la voie publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Aube

Aube en Champagne
LE DÉPARTEMENT

msa
santé famille retraite services

ADAD Aide familiale à domicile Aube
RÉSEAU adédom